



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

## PRISONS ET PRISONNIERS DE FRANCE

### DOCUMENT 1 : Prisons de France

*Longtemps, le débat sur la prison s'est condamné à un cercle de spécialistes. L'année 2000 aura permis avec la publication du livre-témoignage de Véronique Vasseur, ancien médecin-chef à la prison de la Santé, de jeter une lumière crue sur la réalité carcérale française. Trop souvent ignorée des citoyens, la prison reste une institution très mal connue, objet de fantasmes plus que de réel intérêt.*

Deux commissions d'enquête parlementaire, dont les conclusions ont été rendues publiques en juillet 2000, ont pourtant dressé un constat accablant sur les conditions de détention des prisonniers en France, qualifiés « d'indignes de la patrie des droits de l'homme ». Avec un taux de détention de 90 pour 100 000 habitants, la France se situe dans la moyenne européenne.

La population carcérale a même tendance à baisser, puisqu'elle est passée en métropole sous la barre des 50 000, en s'établissant au 01.09.2000, à 48 835 détenus. Mais la surpopulation carcérale, qui s'établit à 115 détenus pour 100 places, reste un problème criant.

Elle concerne prioritairement les maisons d'arrêt qui regroupent les personnes placées en détention provisoire et les condamnés à moins d'un an de prison. Pour la plupart construites au XIX<sup>ème</sup> siècle, les maisons d'arrêt n'offrent pas, contrairement aux centres de détention ou aux maisons centrales qui regroupent les condamnés aux longues peines, de conditions dignes de détention. Il n'est pas rare que les prisonniers s'y entassent à raison de trois ou quatre personnes dans 15 mètres carrés.

Dans ces établissements, où les surveillants sont pour la plupart en sous-effectif, l'arbitraire et la loi du plus fort règnent en maître. Défaut de surveillance dans les quartiers disciplinaires, gestion administrative et désincarnée de détenus en souffrance, mauvaise prise en charge sanitaire, voire absence de soins dans certains cas, ces carences sont parfois à l'origine de véritables drames humains. Le nombre de suicides de détenus a ainsi plus que doublé en dix ans, 600 personnes s'étant donné la mort en prison depuis 1990. Cette « sur-suicidité » carcérale s'explique en partie par la désespérance des détenus, condamnés à des peines de plus en plus longues et à l'augmentation du nombre de détenus souffrant de troubles psychologiques.

Cécile Prieur (30.01.1998)

*Source : Dossiers et documents du Monde – Février 2001.*

### DOCUMENT 2 : Évolution de la durée de détention et du nombre d'incarcérés.

Population carcérale		Durée moyenne de détention	Population carcérale		Durée moyenne de détention
Dates	Détenus		Dates	Détenus	
1987	47 694	6 mois 8 jours	1993	48 164	6 mois 15 jours
1988	49 328	6 mois 15 jours	1994	50 240	7 mois 14 jours
1989	44 981	6 mois 20 jours	1995	51 623	7 mois 5 jours
1990	49 913	7 mois	1996	52 658	7 mois 15 jours
1991	47 160	6 mois 25 jours	1997	51 640	7 mois 22 jours
1992	48 113	6 mois 15 jours	1998	50 744	8 mois 15 jours
			1999	52 961	8 mois 15 jours

*Source : Ministère de la Justice*

<b>B.P.</b>	<b>Spécialité : TOUTES SPÉCIALITÉS</b>	Code Spécialité : .....	<b>Durée : 3 h 00</b>	<b>Session 2005</b>
	<b>Épreuve : Expression française et Ouverture sur le monde</b> N° sujet : 03-1667			<b>Coefficient: 3</b>

### DOCUMENT 3 : La population carcérale

**Effectif** : 51 720 incarcérés dont 18 482 prévenus et 33 328 condamnés.

**Sexe** : 96,2 % d'hommes pour 3,8 % de femmes.

**Âges** : moins de 18 ans : 1,3 % ; 18 à 21 ans : 8,3 % ; 21 à 25 ans : 15,3 % ; 25 à 30 ans : 19,3 %  
30 à 40 ans : 28 % ; plus de 40 ans : 27,4 %.

**Nationalité** : 77,5 % des détenus sont français et 22,5 % étrangers.

**Principaux motifs** : vols : 27,2 % ; viols et atteintes sexuelles : 21 % ; stupéfiants : 16,8 %  
meurtres et assassinats : 10,5 %.

**Durée moyenne de détention** : 8,5 mois.

**Peines inférieures et supérieures à 5 ans** : moins de 5 ans de détention : 58,5 %  
plus de 5 ans : 41,5 %

*Source : Ministère de la Justice (8 janvier 2000)*

### DOCUMENT 4 :

Nombre de condamnés à la réclusion  
criminelle à perpétuité (dans les  
prisons françaises au 01 janvier)

ANNÉES	NOMBRE
1980	333
1985	390
1990	410
1995	460
2000	583

*Source : Ministère de la Justice*

### DOCUMENT 5 :

Libérations conditionnelles acceptées par le Garde des  
Sceaux

ANNÉES	%	ANNÉES	%
1980	40 %	1990	48 %
1981	48 %	1991	52 %
1982	56 %	1992	44 %
1983	52 %	1993	46 %
1984	44 %	1994	42 %
1985	57 %	1995	35 %
1986	38 %	1996	43 %
1987	37 %	1997	37 %
1988	46 %	1998	38 %
1989	49 %	1999	30 %

*Source : Ministère de la Justice*

**B.P.**

Spécialité : TOUTES SPÉCIALITÉS

Code Spécialité : .....

Durée :  
**3 h 00**

Session  
**2005**

Épreuve : **Expression française et Ouverture sur le monde**

N° sujet : 03-1667

Coefficient:  
**3**

Folio  
**2 / 6**

## **DOCUMENT 6 : La prison reste un objet de fantasmes pour les Français**

C'est que la prison comme la justice en général, n'étant pas enseignée à l'école, les Français ne puisent leur connaissance de l'institution que des médias, de la littérature, de la filmographie (essentiellement anglo-saxonne), ainsi que d'opinions préconçues sur ce que doit être un lieu où s'exerce une peine. Symbolique de ce « savoir médiatique », 88,5 % des enquêtés savent qu'on peut être incarcéré avant d'être jugé, résultat de la médiatisation « des affaires ».

En revanche, les connaissances de fond sur la détention provisoire sont plus approximatives : seuls 30,4 % des questionnés savent par exemple que 40 % des détenus sont en attente de jugement. De la même manière, seules 24 % des personnes interrogées connaissent le nom du garde des sceaux, tandis que 20 % d'entre eux confondent les fonctions de ministre de la justice avec celles de ministre de l'intérieur. S'ils connaissent mal la réalité carcérale, les enquêtés ont toutefois une approche globalement critique de la prison. Une majorité importante se dégage pour considérer que les conditions de détention sont mauvaises, les droits de l'homme insuffisamment respectés, une détention provisoire de six mois trop longue, voire inacceptable. Pour les enquêteurs, c'est la preuve que « l'affirmation souvent énoncée selon laquelle : on ne peut rien faire parce que les Français pensent tous que la prison est un hôtel quatre étoiles, est un lieu commun qui ne reflète pas la réalité ».

Pour autant, cette vision est contredite par le fait que, si 38,8 % des enquêtés estiment que la prison devrait avoir un régime plus souple, 36,3 % souhaitent au contraire un régime plus strict.

Cécile Prieur (30.01.1998)

*Source : Dossiers et documents du Monde*

## **DOCUMENT 7 : Le bracelet électronique**

Les parlementaires ont souhaité que le bracelet électronique ne soit pas une peine en soi, mais une nouvelle mesure permettant d'éviter l'incarcération. Ce sera aux juges d'application des peines de proposer aux condamnés, au cas par cas, d'être placés sous surveillance électronique.

Le consentement des intéressés est obligatoire. Selon la loi, le dispositif « comporte, pour le condamné, interdiction de s'absenter de son domicile ou de tout autre lieu désigné par le juge d'application des peines en dehors des périodes fixées par lui ». Ces périodes et ces lieux sont fixés en fonction de l'activité professionnelle des condamnés, de leur vie familiale ou de la prescription d'un traitement médical.

Le condamné devra porter en permanence un boîtier noir de plastique, de la taille d'une boîte d'allumettes, scellé au poignet ou à la cheville. Il lui est interdit de sortir de son domicile, sauf dans les créneaux horaires prédéterminés par le juge d'application des peines, pour lui permettre de travailler, par exemple. S'il ne respecte pas les termes de l'assignation, il devra finir de purger sa peine en prison. À l'inverse, le magistrat peut décider de changer les modalités du placement en cours de peine, en assouplissant l'assignation en fonction du comportement du condamné.

Cécile Prieur (30.01.1998)

*Source : Dossiers et documents du Monde (mai 2000)*

**B.P.**

**Spécialité : TOUTES SPÉCIALITÉS**

Code Spécialité : .....

Durée :  
**3 h 00**

Session  
**2005**

**Épreuve : Expression française et Ouverture sur le monde**

N° sujet : 03-1667

Coefficient:

Folio  
**3 / 6**

## **DOCUMENT 8 : Extrait de « L'Étranger » d'Albert Camus**

*Dans les années qui précèdent la Deuxième Guerre mondiale, Meursault, le personnage principal du roman a tué de cinq balles de revolver un homme, sur une plage. Arrêté ; il est en prison depuis cinq mois.*

Ainsi, avec les heures de sommeil, les souvenirs, la lecture de mon fait divers et l'alternance de la lumière et de l'ombre, le temps a passé. J'avais bien lu qu'on finissait par perdre la notion du temps en prison. Mais cela n'avait pas beaucoup de sens pour moi. Je n'avais pas compris à quel point les jours pouvaient être à la fois longs et courts. Longs à vivre sans doute, mais tellement distendus qu'ils finissent par déborder les uns sur les autres. Ils y perdaient leur nom. Les mots hier ou demain étaient les seuls qui gardaient un sens pour moi.

Lorsqu'un jour, le gardien m'a dit que j'étais là depuis cinq mois, je l'ai cru, mais je ne l'ai pas compris. Pour moi, c'était sans cesse le même jour qui déferlait dans ma cellule et la même tâche que je poursuivais. Ce jour-là, après le départ du gardien, je me suis regardé dans ma gamelle de fer. Il m'a semblé que mon image restait sérieuse alors même que j'essayais de lui sourire. Je l'ai agitée devant moi. J'ai souri et elle a gardé le même air sévère et triste. Le jour finissait et c'était l'heure dont je ne veux pas parler, l'heure sans nom, où les bruits du soir montaient de tous les étages de la prison dans un cortège de silence. Je me suis approché de la lucarne et, dans la dernière lumière, j'ai contemplé une fois de plus mon image. Elle était toujours sérieuse, et quoi d'étonnant puisque à ce moment-là, je l'étais aussi ? Mais en même temps, et pour la première fois depuis des mois, j'ai entendu distinctement le son ma voix. Je l'ai reconnue pour celle qui résonnait déjà depuis de longs jours à mes oreilles et j'ai compris que pendant tout ce temps, j'avais parlé seul. Je me suis souvenu alors de ce que disait l'infirmière à l'enterrement de maman. Non, il n'y avait pas d'issue et personne ne peut imaginer ce que sont les soirs dans les prisons.

*l'Étranger*, Albert CAMUS, 1942

<b>B.P.</b>	<b>Spécialité : TOUTES SPÉCIALITÉS</b>	Code Spécialité : .....	Durée :	Session
			<b>3 h 00</b>	<b>2005</b>
Épreuve : <b>Expression française et Ouverture sur le monde</b>			Coefficient:	Folio
N° sujet : 03-1667			<b>3</b>	<b>4 / 6</b>

## PRISONS ET PRISONNIERS DE FRANCE

### DOCUMENT 1 : (5 POINTS)

Question 1 - Comment apparaît la situation des prisons et des prisonniers en France d'après ce document ?

Question 2 - Sans recopier le texte, expliquez les principaux reproches qui sont exprimés par l'auteur de l'article.

Question 3 - Quelle est la plus grave conséquence de cette situation ?

### DOCUMENT 2 : (8 POINTS)

Question 4 - Transformez en graphique les données de ce tableau et donnez un titre.

Question 5 - Expliquez ce que vous voyez sur ce graphique.

### DOCUMENT 3 : (3 POINTS)

Question 6 - À partir des données de ce document, dressez le portrait type d'une personne incarcérée dans une prison de France.

### DOCUMENTS 4 et 5 : (6,5 POINTS)

Question 7 - De combien a augmenté le nombre de condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité entre 1980 et 2000 ?

Question 8 - Repérez l'année où les libérations conditionnelles ont été les plus élevées, celle où elles ont été le moins élevées.  
Quel est l'écart de points entre les deux pourcentages ?

Question 9 - Quel bilan faites vous de l'analyse de ces deux tableaux ?

### DOCUMENT 6 : (4 POINTS)

Question 10 - D'après vous, que veut dire l'auteur lorsqu'il parle du « savoir médiatique » ?

Question 11 - Que révèlent les chiffres cités dans le second paragraphe du texte ?

<b>B.P.</b>	Spécialité : <b>TOUTES SPÉCIALITÉS</b>	Code Spécialité : .....	Durée :	Session
			<b>3 h 00</b>	<b>2005</b>
Épreuve : <b>Expression française et Ouverture sur le monde</b>			Coefficient:	Folio
N° sujet : 03-1667			<b>3</b>	<b>5 / 6</b>

**DOCUMENT 7 : (3,5 POINTS)**

Question 12 - En mettant ce texte en relation avec le document 1, dites quel est le but visé par le bracelet électronique.

Question 13 - Quels avantages présente cette alternative à la prison ?

**DOCUMENT 8 : (10 POINTS)**

Question 14 - Quel est le thème abordé dans cet extrait ? Relevez les termes qui permettent de justifier votre réponse.

Question 15 - Comment comprenez-vous l'expression : « *c'était sans cesse le même jour qui déferlait dans ma cellule* » ?

Question 16 - Quelle interprétation faites-vous du passage où le prisonnier évoque son image ?

**Expression Écrite : (20 POINTS)**

Question 17 - Un hebdomadaire propose à ses lecteurs de donner leur avis sur la situation des prisons en France.

Dans une lettre, d'une trentaine de lignes environ, vous décidez d'écrire au journal afin de donner votre point de vue sur la question.

***Afin de préserver l'anonymat de l'épreuve, cette lettre ne sera pas signée.***

Les compétences de monde actuel sont évaluées au moyen des documents, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

Les compétences d'expression sont évaluées au moyen du document 8 et de l'expression écrite.

**B.P.**

Spécialité : **TOUTES SPÉCIALITÉS**

Code Spécialité : .....

Durée :  
**3 h 00**

Session  
**2005**

Épreuve : **Expression française et Ouverture sur le monde**

N° sujet : 03-1667

Coefficient:  
**3**

Folio  
**6 / 6**

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.